



Extrait du registre des arrêtés
De la commune
D'USSON EN FOREZ

Arrêté n° AV2023-29 du 30 juin 2023
Réglementant la circulation
et le stationnement pendant
les travaux de réfection de toiture
au 6, rue Centrale

Le Maire de la commune d'USSON EN FOREZ

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment dans ses articles L 2221.1 à 2212.5 et L 2213-1 à L 2213-31 ;

Vu la code de la route ;

Vu le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière ;

Vu la demande de l'entreprise LAMANCHE CHARPENTE en date du 30 juin 2023 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Un échafaudage sera posé sur le trottoir au niveau du n° 6 de la rue Centrale, les véhicules sont invités à ralentir au droit du chantier, ceci valable du 5 juillet au 4 août 2023.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit.

ARTICLE 3 : La mise en place de la signalisation adéquate sera assurée par l'entreprise LAMANCHE CHARPENTE.

ARTICLE 4 : La Mairie et l'entreprise sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à
- l'entreprise LAMANCHE CHARPENTE.

Fait à USSON EN FOREZ le 30 juin 2023

Le Maire,
Hervé BEAL

